

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES DU 14 OCTOBRE 2020</p>

L'an deux mille vingt, le mercredi 14 octobre, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du Conseil municipal en respectant les gestes barrières et le port du masque sous la présidence de M. Jérôme ALLAIRE, maire.

Etaient présents : ALLAIRE Jérôme, ACKER Nathalie, BREARD Nicolas, DEVINAT Fabienne, BOIVIN Christophe, MAGNYE Sandrine, BURON David (départ à 22h23), BRUNEAU Alice, DENEUX Valérie, BURGEVIN Nicolas, EPINARD Céline (arrivée 20h40), BEN ALAYA Hicham, PERRAULT Caroline, LEPAGE Amanda, REMON Karine, MAHOT Jean-Luc, ANJARD Sylvain

Excusé : HAUTBOIS Edmond (pouvoir LEPAGE Amanda), LECOMPTE Frédéric

Secrétaire de séance : EPINARD Céline

Date de convocation : 6 octobre 2020

20 h 40 : le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le secrétaire de séance est nommé parmi les conseillers présents, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal du 9 septembre 2020, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Laval Agglomération

Patrimoine/ Aménagement (commission 29 septembre)

1. Demande de subvention auprès de la DRAC pour des travaux de soubassement de l'église
2. Prix de vente des deux lots à Méduane Habitat seulement avec le hors taxe

Urbanisme/Voirie/Environnement/espaces verts (commission 29 septembre)

3. Rapports d'activités 2019 TEM 53 et JAVO
4. Etude du schéma directeur eaux pluviales urbain

Finances et ressources humaines (commission 24 septembre)

5. Créances éteintes
6. Prime de fin d'année pour les agents communaux
7. Augmentation d'un poste en filière technique
8. Autorisation de paiement des heures supplémentaires pour un contrat de droit privé
9. Demande de subvention rallye 205

Info : visio avec les agents 5 novembre

Enfance/jeunesse/vie scolaire (commissions 30 septembre et 6 octobre)

10. Renouvellement du contrat de prise en charge des dépenses avec l'école privée Saint Joseph
11. Rémunération animateurs vacances octobre et décembre 2020
12. Tarifs de sortie
13. Chantier argent de poche

Point CMJ - ouverture centre loisirs en décembre - courrier rappel horaire - réunion du service

Acteurs de la vie locale/associations/culture/médiathèque

14. Logiciel de réservation des salles

Développement durable (commission 22 septembre)

Communication (commission 23 septembre)

Questions diverses

Inauguration vestiaires foot : 21 novembre 2020 ?

CCAS : 20 octobre 2020 à 20h00

Ajout à l'ordre du jour :

DM 1 BP lotissement remboursement prêt

I - Laval agglomération

Un tour de table est réalisé auprès des élus ayant participé aux premières commissions de Laval agglomération.

-Commission environnement : intervention de M. Stéphane Landré - conseiller en énergie partagée sur les différents dispositifs en cours et possible sur Laval agglomération pour réduire la consommation d'énergie et mettre en oeuvre des solutions durables.

Il y a un souhait d'exemplarité des bâtiments communaux et de restaurer les maisons de bourg pour la densification. Le but, en quelque sorte, est de créer un plan de relance économique par l'impulsion des collectivités.

Sur Entrammes, un bilan des bâtiments communaux est en cours et la présentation réalisée d'ici la fin du mois d'octobre.

-Commission aménagement, habitat et politique de la ville : une explication des différents types de logements sociaux et leurs répartitions sur le territoire a été présentée aux nouveaux membres de la commission.

Pour informer l'ensemble des élus, le service Habitat de Laval agglomération propose de venir présenter les enjeux du PLH sur l'ensemble de Laval agglomération et plus particulièrement pour chaque commune.

Proposition de date ?

-Commissions conservatoire pôles de Bonchamps et de l'Huisserie : il y a un constat, malgré la crise sanitaire, d'un effectif stable et de nombreux projets pour l'année à venir. Le Conservatoire se veut être un support, une ressource de propositions pour accompagner les communes dans tout projet artistique.

Cette année, des intervenants en milieu scolaire viendront initier les enfants à la danse - L'adjointe Enfance-jeunesse-vie scolaire se charge d'informer les directeurs de chaque établissement sur la commune pour profiter de cette opportunité.

-CAUE : présentation des différentes missions et une proposition de 4 jours de formation sur les fondamentaux de l'urbanisme / le rôle et responsabilités du maître d'ouvrage-maître d'œuvre / le renouvellement urbain et la revitalisation des bourgs

-Commission actions sociales et santé : il y a un souhait de travailler sur une mutualisation des CCAS ainsi que des RAM, d'ouvrir un dialogue sociale sur les communes et de lutter contre les déserts médicaux.

-Commission Tourisme : cette commission peut permettre à la commune d'Entrammes d'avoir un avis sur le projet du centre-bourg, les Thermes et de valoriser les ruines du Château. Et pourquoi ne pas développer une aire de camping-car pour permettre un flux régulier de visites.

II - Patrimoine/aménagement

Subvention DRAC

N°97/2020 - Objet : Demande de subvention à la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) - 2020

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique qu'un devis de travaux de soubassement de 2 760 € HT visant à limiter l'humidité sur l'église a été transmis à Madame Caruel, architecte des bâtiments de France de la Mayenne.

De fait, il est nécessaire d'établir une demande de subvention auprès des services de la DRAC pour une prise en charge du dossier à hauteur de 20% du montant.

Il est proposé au Conseil de solliciter la DRAC pour accorder une aide financière sur ces travaux d'humidité de l'église communale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-SOLLICITE la DRAC pour accorder une aide financière à hauteur de 20% du montant HT sur ces travaux d'humidité de l'église communale

-AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires

Précision prix vente HT avec Méduane habitat

N°98/2020 - Objet : Précision prix de vente 2 parcelles du lotissement Le Clos des Rochettes - Convention de partenariat entre Méduane habitat et la commune d'Entrammes

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Il est à préciser que conformément à la délibération n°40 du 20 mars 2019, la commune met à disposition de Méduane l'assiette foncière nécessaire d'environ 674 m² correspondant aux lots 12 et 13 (2 parcelles viabilisées) du lotissement du Clos des Rochettes, sous la forme d'une vente, pour 25 € HT du m² soit un montant d'environ 16 850 € HT, libre de toute construction.

Les frais d'acte seront à la charge de Méduane habitat.

Méduane habitat sera propriétaire des logements.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-RAPPELLE que le montant est bien de 25 € HT du m² soit d'environ 16 850 € HT pour les deux parcelles, lots 12 et 13

-PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de Méduane habitat

-AUTORISE le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Informations

-Arrivée des médecins sur la commune d'Entrammes

Les modulaires prévus pour accueillir les médecins, en attendant que le cabinet médical soit construit, seront installés le 16 octobre 2020.

L'arrivée des médecins sur la commune est prévue courant novembre 2020. Il est à noter que le pôle de santé actuel sur Meslay ne prend aucun rendez-vous pour le site d'Entrammes. En effet, les médecins communiqueront la date à laquelle le secrétariat médical sera installé pour prendre les rendez-vous. A cet instant, l'information sera relayée par la mairie.

-Ruines du château : une demande a été formulée auprès de Mme Caruel afin de transmettre le document visant à établir une demande de diagnostic sanitaire auprès des architectes des bâtiments de France pour indiquer les possibles projets envisageables.

-Médiathèque : la chaudière est vétuste et ne fonctionne plus

III - Urbanisme/voirie/environnement/espace vert

Informations :

-La subvention au titre des amendes de police a été déposée pour l'aménagement de la rue du Greffier.

-La société GERARD ELAGAGE a élagué plusieurs chênes (route de Maisoncelles et rue du Vignot). Une demande de devis sera faite aussi pour ceux de la rue du Greffier

-Travaux électricité rue du greffier : il y a possibilité d'obtenir une subvention grâce au Plan de relance Régional. Le dossier est à déposer avant le 15 décembre 2020. Le service technique va demander un devis pour l'ensemble de la commune (projet moyen terme de supprimer les anciens lampadaires, économies d'énergies et changement des lampadaires éclairant le ciel - boules-, télégestion)

-Une étude du schéma directeur eaux pluviales urbain est en cours de consultation

Rapport d'activités JAVO

N°99/2020 - Objet : Présentation du rapport d'activités du Syndicat du JAVO

VU le CGCT et notamment son article L. 2121-29

Considérant que le syndicat du JAVO a transmis son rapport d'activité 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

-PREND acte du rapport d'activité 2019 du JAVO

-CHARGE le maire de l'exécution de la présente délibération

Rapport d'activités TEM53

N°100/2020-Objet : Présentation du rapport d'activités de TEM 53

VU le CGCT et notamment son article L. 2121-29

Considérant que le syndicat de TEM 53 a transmis son rapport d'activité 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

-PREND acte du rapport d'activité 2019 de TEM53

-CHARGE le maire de l'exécution de la présente délibération

IV - Finances / ressources humaines

Finances :

Ajout à l'ordre du jour :

Un complément à propos du remboursement par anticipation du prêt relais lotissement Clos des Rochettes :

N°101/2020 - Objet : Décision modificative n°1 Lotissement Clos des Rochettes - remboursement par anticipation du prêt

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il a été voté lors du Conseil du 9 septembre 2020, l'autorisation du remboursement anticipé du prêt relais travaux du lotissement du Clos des Rochettes. Cependant à cette occasion, une erreur matérielle de saisine budgétaire sur les opérations d'ordre est apparue.

Aussi, est-il nécessaire tout d'abord de corriger le budget en section d'investissement dépenses de 30 362 € afin que les opérations d'ordre soient équilibrées. Puis, d'abonder le compte 1641 à hauteur de 15 149 € manquants pour rembourser les 160 000 € par le biais des stocks et des ventes déjà réalisées.

<u>Section Fonctionnement :</u>	<u>Section investissement:</u>
<i>Recettes :</i>	<i>Dépenses :</i>
7015 : + 15 149 €	1641 emprunt : +30362 € + 15149€ = + 45 511 €
7133/042 : -15149 €	3355/040 en cours travaux : -30362 € - 15149 € = -45 511 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DONNE son accord pour les transferts de crédits mentionnés ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document.

Créances éteintes

N°102/2020 - Objet : Créances éteintes 2020

Il est présenté au Conseil la demande de la Trésorerie portant acceptation des créances éteintes. Ces dernières concernent des débiteurs placés en liquidation judiciaire et pour lesquels une clôture pour insuffisance d'actif a été prononcée par le Tribunal de Commerce ou un certificat d'irrecouvrabilité a été délivré par le mandataire judiciaire en charge de la procédure.

-Créances éteintes portant sur des factures périscolaires de 2018 à 2019 pour un montant global de 389.48 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable à cette demande
- DECIDE d'inscrire cette opération au budget de la commune 2020 à l'article 6542 créances éteintes pour la somme de 389.48 €.

N°103/2020 - Objet : Convention et attribution d'une subvention exceptionnelle - Rallye 205

L'adjoite enfance et jeunesse informe le conseil de la rencontre avec 3 étudiantes chacune domiciliées à Saint Berthevin, Parné et Entrammes qui se sont inscrites au Rallye 205.

Le but de cette action est de récolter du matériel scolaire pour les distribuer dans des écoles des pays de l'Est lors d'un rallye en 205.

Une convention va être établie entre elles et la commune pour un retour via un reportage photos exposé à la médiathèque d'Entrammes et des rencontres avec les écoles communales sur leur expérience.

Une subvention à hauteur de 300 euros sera versée aux étudiantes soit d'ici la fin de l'année ou à compter de 2021 selon leur besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-**DONNE** un avis favorable au versement de la subvention de 300 € soit d'ici la fin de l'année ou à compter de 2021 selon leur besoin.

-**DIT** qu'une convention sera rédigée avec les 3 participantes

-**AUTORISE** le maire à signer cette convention

Information : subvention du département dans le cadre du plan de relance : 35 512 € à engager avant le 1er juillet 2021

Ressources humaines :

Primes de fin d'année

N°104/2020 - Objet : Primes de fin d'année 2020

Vu les dispositions de l'article 111 de la loi n°84-53 du 26 janvier 2014 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu la délibération du 5 novembre 1982,

Considérant l'avis de la commission Finances/Ressources humaines réunie le 24 septembre 2020

1-Fixation du montant et période de référence

La prime de fin d'année est fixée à 968.53 € net pour un agent à temps complet. Cette somme est à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent. La période de référence est du 1^{er} décembre de l'année n-1 au 30 novembre de l'année n.

2-Conditions d'octroi pour les agents titulaires et contractuels

- Agent à temps non complet : au prorata de la durée hebdomadaire de travail
- Agent à temps partiel : selon le même prorata que celui appliqué sur le salaire
- Agent contractuel présent au moins 6 mois dans l'année

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**FIXE** la prime de fin d'année à 968.53 € net pour un agent à temps complet, à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent.

-**DIT** que les conditions d'octroi aux agents titulaires et contractuels sont mentionnées ci-dessus.

-**PRECISE** que cette prime est versée en une seule fois, avec le salaire du mois de novembre et que sa période de référence est du 1^{er} décembre de l'année n-1 au 30 novembre année n.

-**INFORME** que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2020

-**CHARGE** le maire et le trésorier de l'exécution de cette décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Mayenne.

Augmentation du temps de travail sur le poste adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe : report de la délibération point besoin selon les fréquentations

Paiement heures supplémentaires contrat de droit privé

N°105/2020 - Objet : Autorisation de paiement des heures supplémentaires réalisées par un contrat de droit privé

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'établir cette délibération de principe concernant le paiement des heures supplémentaires réalisées par un contrat dit de droit privé (contrat d'apprentissage, contrat aidé ...) quand elles sont justifiées et non récupérables.

Le paiement sera fait suivant les règles fixées par le code du travail et, sur la production d'un état liquidatif mensuel nominatif constatant le nombre d'heures à payer et le taux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**AUTORISE** le paiement des heures supplémentaires réalisées par un contrat dit de droit privé (contrat d'apprentissage, contrat aidé ...) quand elles sont justifiées et non récupérables.

-**PRECISE** que le paiement est réalisé suivant les règles fixées par le code du travail et, sur la production d'un état liquidatif mensuel nominatif constatant le nombre d'heures à payer et le taux

-**DIT** que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Information : visio-conférence avec les agents le 5 novembre 20h00

V - Enfance/jeunesse/vie scolaire

Renouvellement de la convention avec l'OGEC pour 3 ans.

N°106/2020 - Objet : Renouvellement de la convention avec l'OGEC de l'école privée Saint Joseph

Il est rappelé aux conseillers que la convention de forfait communal arrive à échéance au 31 décembre 2020, avec l'école Saint Joseph. Elle définit et liste les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et primaires.

Les forfaits communaux par élève sont calculés sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires publiques. La délibération du 14 octobre 2015 n°135 portant définition des modalités et critères d'attribution pour les classes transplantées sera annexée à la convention.

Aussi, il est proposé de renouveler cette convention pour une durée du **01/01/2021 au 31/12/2023** dans les mêmes conditions que la précédente avec l'ajout de l'annexe sur les conditions des classes transplantées, l'école a donné son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-**DONNE** son accord pour le renouvellement de la convention entre l'Ecole Saint-Joseph et la Commune pour une durée de 3 ans du **01/01/2021 au 31/12/2023** dans les mêmes conditions que la précédente.

-**AJOUTE** en annexe la délibération 14 octobre 2015 n°135 portant définition des modalités et critères d'attribution pour les classes transplantées

-**AUTORISE** le maire à signer cette convention

APE école publique :

L'assemblée générale s'est tenue le 18/9/2020 avec la présence de l'adjointe Enfance-jeunesse-vie scolaire. Une présentation des missions de l'APE et le bilan de l'année ont été réalisés avec pour terminer une intervention des directeurs des écoles pour les projets pédagogiques à venir.

Projet « la récré a du goût » :

La reprise a eu lieu le 6/10 avec les fruits et confitures par la cueillette jusqu'à Noël. Il restera à programmer les pains/ viennoiseries, la fromagerie et apiculteur à partir de janvier 2021.

Travaux :

Un devis est en cours pour la fuite du plafond de l'école maternelle publique (travaux déjà fait au même endroit, l'adjointe patrimoine se charge de ce dossier)

Les peintures des pièces annexe et sanitaire sont prévues plus tard ainsi que peinture du hall et bureau du directeur (commission patrimoine)

Concernant les rideaux occultants : des mesures ont été adoptées en attendant les devis à venir pour les 3 classes.

L'installation d'un port casque demandée par l'école maternelle sera réalisée par le service technique. Quant à l'achat, il est prévu par l'APE.

Enfin, la peinture de la salle de sieste a été abordée, sans impératif. Projet chantier argent de poche ?

- Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :

La conseillère déléguée au Conseil municipal des jeunes animera désormais le CMJ. Une réunion de présentation a eu lieu le 2 octobre.

- Questions diverses :

*Un nouveau protocole sanitaire est paru pour les écoles.

*Lors du Conseil de novembre 2019, des tarifs de repas pour les hors commune ont été créés avec une mise en place à compte du 15 août 2020. Ce tarif est un alignement sur les tarifs ALSH et animation en général. Aussi et malgré les écarts constatés, ce tarif est maintenu.

*Un premier rendez-vous a été pris avec la diététicienne d'Entrammes. Elle a déjà une expérience en restauration et a fait des propositions aux élus. En cours de réflexion

Départ de David Buron à 22h23, 16 présents, 1 pouvoir et 2 excusés

Convention avec Titi Floris

N°107/2020 - Objet : Convention de location de véhicules avec Titi Floris pour l'année 2021

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

La commission enfance-jeunesse soumet au Conseil municipal la convention des tarifs pour la location des minibus 9 places pour l'année 2021 pendant les vacances scolaires.

Date et heure prévisionnelles du début de la location : SELON DATES DE LOCATION

Date et heure prévisionnelles de fin de location : SELON DATES DE LOCATION

Nombre de jours de location :

Type de véhicules	Quantité	Nb km estimés	Prix HT	Prix TTC
Berline 5 places				
Monospace 7 places				
Minibus 9 places	1	50 km		76 €
Minibus 9 places	1	100 km		86 €
Minibus 9 places	1	150 km		96 €
Véhicule TPRM 3 fauteuils				
Option : Kit chaînes de neige				

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-**DECIDE** de retenir l'offre de Titi Floris pour la location des minibus sur l'année 2021

-**AUTORISE** le maire à signer la convention

Retrait de l'ordre du jour : délibération rémunération saisonniers : délibération de juin avec mention de la fin de l'année 2020

Informations :

-La commission étudie un projet d'achat d'un minibus 9 places pour le budget 2021

-La commission s'est posée la question de mutualiser le centre de loisirs pour le mois d'août avec les communes de L'Huisserie, Montigné, Nuillé, Ahuillé. La proposition de mutualisation de l'accueil réalisé avec les animateurs de L'Huisserie a été présentée. Une mutualisation se serait plutôt avec Forcé et/ou Parné sur Roc. La commission reste ouverte sur les modalités à adopter.

-Le centre de loisirs sera ouvert du **21 au 24 décembre 2020 à 17h00**, avec une fermeture du 28 au 31 décembre 2020.

-L'ouverture de la maison des jeunes au CM2 sera prolongée au-delà des vacances d'automne.

-Les programmes des activités des vacances d'automne ont été présentés avant leur mise en ligne sur le site de la mairie et facebook. Quelques programmes « papier » seront également disponibles à l'accueil de loisirs et à la Mairie.

-Tarification MDJ :

N°108/2020 - Objet : Ajout de tarifs maison des jeunes l'année 2020

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2331-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

La commission enfance-jeunesse propose au conseil de compléter les tarifs 2020 de la Maison des jeunes avec les deux dernières lignes : tranche 20 à 24.99 € et 25 à 29.99 € pour éviter de passer en séance des activités non hors du commun

2020		base QF>1100	900<QF<1100	QF<=/=900	Hors commune scolarisé à Entrammes (frais personnel inclus)	Hors commune et non scolarisé à Entrammes (frais personnel inclus)
prix activités et transport	prix médian retenu	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5
moins 10 euros	8	5,1	5	4,8	13,5	18
De 10 à 14,99 euros	13,4	8,5	8,3	8	22,4	30,1
De 15 à 19,99 euros	18,7	12	11,6	11,2	31,4	42,1
De 20 à 24,99 euros	21,7	13,9	13,5	13	36,5	48,8
De 25 à 29,99 euros	27,4	17,5	17	16,4	46	61,5

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**PRECISE** que les tarifs T4 et T5 inclus la charge de personnel ce qui n'est pas le cas dans les tarifs T1, T2 et T3

-**AJOUTE** qu'une présentation par le service des activités est nécessaire malgré l'adoption de ces tarifs pour connaître le contenu

Informations :

- Proposition d'envoi d'un courrier de rappel aux parents sur les horaires de l'accueil périscolaire
- Réunion du service le 15 octobre 2020 à 19h00

VI - Acteurs de la vie locale/associations/culture/médiathèque

-Installation d'un distributeur à pizzas :

La Commission a décidé de ne pas donner suite, pour l'instant, à l'installation du distributeur à pizzas de « Chez Toto » dans la mesure où les divers travaux sur la commune ne permettent pas d'avoir un emplacement et de plus il y a un camion à pizzas qui vient tous les vendredis soir.

-Point sur les logiciels des réservations de salles :

N°109/2020 - Objet : Résultat de la consultation portant sur un logiciel de gestion des salles

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une consultation a été lancée auprès de quatre entreprises spécialisées en solution de gestion de salles.

Après une présentation de leur produit durant 1 heure chacune, de l'ergonomie et des fonctionnalités, un tableau récapitulatif a été dressé.

La commission propose de retenir l'entreprise 3D Ouest (22 300 Lannion) pour un montant en investissement de **2 300 € HT** comprenant la licence et la mise en œuvre du projet dont 2h de formation, l'option module de réservation en ligne, l'option création d'une passerelle comptable et voir si les options import des données clients à 200 € HT et la télé-formation de 2h des utilisateurs à 300 € HT s'avèrent nécessaire pour 200 € HT. Ce coût s'ajoute au coût récurrent annuel de **285 € HT** dont lors de l'année d'installation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-**DECIDE** de retenir l'entreprise 3D Ouest (22 300 Lannion) pour un montant de **2300 € HT** en investissement, à voir si deux options mentionnées ci-dessus s'avèrent nécessaire au cours de

l'installation du logiciel et en fonctionnement, un coût récurrent annuel de **285 € HT** dont lors de l'année d'installation 2020

- AUTORISE** le Maire à signer le devis avec l'entreprise
- DIT** que les crédits sont et seront inscrits au budget.

-Réflexions pour l'aménagement de la Salle Omnisports :

La Commission a décidé de créer un questionnaire (sous format excel ou un doodle) destiné à l'ensemble des associations pour connaître leurs besoins en terme de stockage, d'animation et de convivialité.

-Point sur les travaux de la Médiathèque :

La Commission est en attente d'un devis pour l'installation d'un WIFI public au sein de la Médiathèque.

La Commission est en attente du retour des services techniques concernant les rideaux occultants et le changement de l'éclairage.

-Forum des Associations 2021 :

La Commission a prévu une réunion avec l'ensemble des Associations pour faire le point le 19 novembre 2020 à 20h30 à la Salle des Fêtes si celle-ci est disponible.

-Tour de table des différentes assemblées générales :

Il en ressort une baisse générale de la trésorerie des différentes associations ainsi qu'une baisse du nombre de licenciés.

-Installation de l'électricité dans le local de l'APE :

L'adjointe enfance-jeunesse et la commission vie scolaire prendront en charge ce dossier afin de trouver une solution

VII - Communication

Point sur le panneau d'informations lumineux :

La Commission a opté pour un panneau lumineux double face, mono-chrome ambré et en format paysage. En attente des devis.

Une page professionnelle facebook sur la commune a été créée.

VIII - Développement durable

Informations :

- Visite de l'ancienne carrière le 17/10 à 10h00
- Rdv téléphonique le 23/10 pour le projet développement durable
- Mutuelle communale via le CCAS : le but est de négocier des tarifs pour les entrammais ne disposant pas d'une mutuelle

IX- Compte rendu des décisions prises par le maire en exécution de la délégation du Conseil municipal

1° Arrêté et modifier les affectations des bâtiments communaux

Néant

2° Tarifs 100 €/j des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics

Néant

3° Marchés publics ≤ 15 000 € HT

Nature	Fournisseur	Montant HT

4° Louage de choses

Logements	Nouveau
Révision loyer Mme Bonny Eglantine	86.80€ à 86.98€

5° Contrats d'assurance et indemnités de sinistres

Néant

6° Créer les régies comptables

Augmentation de 500 € de la régie des petites recettes - total 1000 €

7° Délivrer et reprendre les concessions du cimetière

Constatation par le maire d'ayants-droits cédant leurs droits d'être inhumés dans une concession perpétuelle

8° Accepter dons et legs

Néant

9° Aliénation de biens mobiliers ≤ 4 600 €

Néant

10° Régler frais honoraires avocats, notaires, huissiers de justice et experts

Frais d'huissier à l'occasion d'un litige d'élagage de haies classées avec un riverain - coût 380 €

11° Fixer reprise alignement en application document urbanisme

Néant

12° Droit préemption urbain hors zone UA-3+

N° d'enregistrement	Date	Référence cadastrale	Décision
2020-28	14/09/2020	AE 0031	UB-2 Renonciation
2020-29	06/10/2020	AE 0014	UB-2 Renonciation
2020-30	07/10/2020	AD 0107	UB-2 Renonciation

13°Ester en justice

Néant

14°Régler les conséquences des accidents impliquant les véhicules municipaux jusqu'à 15000 €

HT

Néant

15°Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil de 70 000 €

Néant

X-Questions diverses

Liste banque alimentaire au 13 octobre 2020

- 8 foyers
- 24 personnes

Liste des demandeurs d'emploi établis sur la commune au 15 septembre 2020 :

98 personnes réparties 39 hommes et 59 femmes, 73 indemnissables

Prochains évènements :

30 octobre 2020		Repas et visite de M. Chevrollier
5 novembre 2020	20h00	Visio agents
6 novembre 2020		Réunion informelle des élus
21 novembre 2020		Inauguration vestiaires football

Prochaines réunions :

20 octobre 2020	20h00	CCAS
27 octobre 2020	20h30	Commission acteurs de la vie locale et associations
28 octobre 2020	20h00	Commission finances et ressources humaines
29 octobre 2020	20h30	Commission développement durable
3 novembre 2020	20h00	Commission Urbanisme/Patrimoine
4 novembre 2020	20h30	Commission enfance-jeunesse-vie scolaire
24 novembre 2020	20h30	Commission développement durable
26 novembre 2020	20h00	DOB
15 décembre 2020	20h30	Commission développement durable

Le prochain Conseil aura lieu le jeudi 12 novembre 2020 20h30

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTÉES

Délibération n°97/2020/061 - Demande de subvention à la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) - 2020

Délibération n°98/2020/061 - Précision prix de vente 2 parcelles du lotissement Le Clos des Rochettes - Convention de partenariat entre Méduane habitat et la commune d'Entrammes

Délibération n°99/2020/061 - Présentation du rapport d'activités du Syndicat du JAVO

Délibération n°100/2020/061-Objet : Présentation du rapport d'activités de TEM 53

Délibération n°101/2020/062 - Objet : Décision modificative n°1 Lotissement Clos des Rochettes - remboursement par anticipation du prêt

Délibération n°102/2020/062 - Créances éteintes 2020

Délibération n°103/2020/062 - Convention et attribution d'une subvention exceptionnelle - Rallye 205

Délibération n°104/2020/062 - Primes de fin d'année 2020

Délibération n°105/2020/063 - Autorisation de paiement des heures supplémentaires réalisées par un contrat de droit privé

Délibération n°106/2020/063 - Renouvellement de la convention avec l'OGEC de l'école privée Saint Joseph

Délibération n°107/2020/063 - Convention de location de véhicules avec Titi Floris pour l'année 2021

Délibération n°108/2020/064 - Ajout de tarifs maison des jeunes l'année 2020

Délibération n°109/2020/064 - Résultat de la consultation portant sur un logiciel de gestion des salles

Séance du 14 octobre 2020
Délibérations prises de
n°97 à 109 /2020

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALLAIRE	Jérôme		BURGEVIN	Nicolas	
ACKER	Nathalie		EPINARD	Céline	
BREARD	Nicolas		BEN ALAYA	Hicham	
DEVINAT	Fabienne		PERRAULT	Caroline	
BOIVIN	Christophe		HAUTBOIS	Edmond	Excusé-Pouvoir
MAGNYE	Sandrine		LEPAGE	Amanda	
BURON	David	Excusé (22h23)	LECOMPTE	Frédéric	Excusé
BRUNEAU	Alice		REMON	Karine	
ANJARD	Sylvain		MAHOT	Jean-Luc	
DENEUX	Valérie				